

LA PRISE DE PAROLE

Pendant longtemps, la prise de parole été le moyen essentiel pour les syndicalistes de s'adresser publiquement à leurs collègues de travail. La démocratisation des moyens de reproduction (tracts photocopiés ou imprimés) a un peu estompé cette pratique.

La prise de parole est pourtant un moyen de communication peu coûteux et d'une grande efficacité. Peu coûteux car elle ne nécessite souvent aucun moyen matériel. D'une grande efficacité car, pratiquée régulièrement sur les questions d'actualité, elle permet une communication rapide et diversifiée vers le plus grand nombre ainsi qu'une présence personnalisée du syndicat (ce qui implique des rapports plus humains que le simple tract).

Si on prend la parole devant un nombre important de salarié-e-s, il faudra se faire entendre, c'est-à-dire bénéficier autant que possible d'un mégaphone. D'autre part, les arguments doivent correspondre à la situation moyenne de ceux et celles qui sont présent-e-s. Quant aux revendications proposées, elles doivent convenir à tous et à toutes.

Si on ne prend la parole que devant quelques collègues de travail, il faut éviter les grands discours, avoir un ton simple (celui de la conversation), parler précisément de ce qui intéresse les collègues présent-e-s, de leurs problèmes, de leurs difficultés, de leurs besoins.

Ne pas oublier que les idées avancent dans la mesure où on parle souvent aux collègues de travail et, à chaque fois, sur un sujet précis, de façon brève, précise et percutante.

Il y a deux façons d'aborder un sujet. On peut cadrer le problème à aborder et, ensuite, dire comment il se présente pour les collègues auxquels on s'adresse. À l'inverse, on peut partir du problème tel qu'il se présente pour ceux et celles qui écoutent puis, ensuite, dire en quoi il se rattache à l'exploitation que subissent tous les salarié-e-s. La seconde forme est préférable. C'est le moyen de retenir l'attention dès le départ.

Si c'est matériellement possible, il faut essayer de faire suivre la prise de parole d'un petit débat permettant, si besoin est, de prendre une décision commune.

Beaucoup de camarades hésitent à s'exprimer publiquement (par pudeur ou par crainte de ne pas être à la hauteur). Pour y remédier, il ne faut pas hésiter à s'entraîner seul ou avec les camarades du syndicat. On peut par exemple lire un texte à haute voix, en prenant en compte les choses essentielles devant amener des changements de ton, des silences, des ponctuations marquées. On peut aussi simuler une prise de parole de 5 minutes à partir d'une situation X ou Y. Ne pas hésiter à enregistrer ces petits exercices en les enregistrant (avec un magnétophone, un téléphone portable, un dictaphone) ou mieux encore en les filmant (avec un caméscope ou un téléphone portable), ceci afin de pouvoir s'écouter, se voir, se corriger, en discuter collectivement avec les camarades du syndicat.

Source : texte anonyme diffusé lors d'une formation inter-syndicale organisée à Lille dans les années 1990.